

## Concours photo « Zones humides »



### Concours 2019 – Règlement

*Date limite de participation* : le 7 février 2019

*Dépôt/envoi des photos format numérique et du bulletin d'inscription* : mail à [n.schoen@ladomitienne.com](mailto:n.schoen@ladomitienne.com)

*Exposition des photos et remises des prix* : le 22 février à l'Hôtel de Communauté La Domitienne

**Le seul fait de participer au concours implique l'acceptation du participant au présent règlement dans son intégralité.**

#### **Article 1 – Contexte et définition du thème**

Tous les ans, le 2 février nous célébrons la Journée mondiale des Zones Humides (JMZH) pour commémorer la signature de la convention internationale sur les zones humide appelée la convention Ramsar et signée le 2 février 1971 en Iran.

A l'occasion de la Journée mondiale des zones humides 2019, la communauté de communes La Domitienne organise un concours photographique sur le thème des zones humides.

#### **Article 2 - Conditions de participation**

Le concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs, habitant ou non sur le territoire de La Domitienne.

Les mineurs souhaitant proposer leur photographie devront fournir une autorisation parentale (Formulaire disponible en ligne sur [www.ladomitienne.com](http://www.ladomitienne.com))

Les participants doivent observer un comportement naturaliste ne provoquant aucun dérangement ni ne portant atteinte aux milieux et aux espèces. De la même manière, les réglementations en vigueur concernant la protection des espèces et leurs milieux doivent être respectées sur le lieu de prise de vue.

Les participants devront s'assurer que les personnes clairement reconnaissables sur les clichés soumis lui aient donné l'autorisation d'utiliser leur image par la signature d'un document de renonciation au droit de l'image.

Chaque participant devra photographier une zone humide afin de montrer la beauté et l'intérêt de ces milieux remarquables. La prise de vue devra nécessairement avoir lieu sur le territoire de La Domitienne.

Une zone humide est un terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire : lagunes, mares, étangs, bordures de cours d'eau, bras morts, prairies inondables, ...

Ainsi, sur le territoire de La Domitienne on trouve notamment :

- L'étang de Vendres
- La gravière de Savignac
- L'étang de la Matte et les prairies inondées de la plaine de Nissan
- L'étang du Roujas
- Les Montilles
- Les ripisylves (végétation en bordure des cours d'eau) et bras morts de l'Orb et du Lirou
- La mare du plateau de Vendres

### **Article 3 – Dates du concours**

Date de début du concours : 10 décembre 2018

Date de limite d'envoi des photos : 7 février 2019

Date d'exposition et de remise des prix : 22 février 2019

### **Article 4 - Modalités de participation**

#### **4.1 – Conditions de transmission des photos**

Chaque participant ne peut fournir qu'une seule photographie.

La photographie devra être envoyée par mail à [n.schoen@ladomitienne.com](mailto:n.schoen@ladomitienne.com) avant le 7 février 2019 accompagnée du bulletin d'inscription complété et signé et de l'autorisation parentale le cas échéant.

La photographie devra être envoyée au format numérique (image TIF ou JPEG) avec une bonne résolution (minimum 300dpi) pour une impression A3 et être nommée sous cette forme : « Titre – Nom du participant ».

Le titre, la date et le lieu précis (coordonnées GPS si possible) de la prise de vue devront obligatoirement être renseignés dans la fiche d'inscription.

Les retouches numériques sont acceptées dans la limite du raisonnable (contraste, luminosité, dépoussiérage, netteté...) c'est-à-dire la conservation de l'esprit de l'image originale sans aucune incorporation d'éléments extérieurs.

## **4.2 – Garanties et responsabilités sur la validité des photos**

Les participants garantissent que les photos proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une photo existante) et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces photos.

Tout participant reconnaît être l'auteur des images publiées, et respecter le principe de copyright.

Tous les participants au concours « Des livres et vous » acceptent que leur production photographique soit sous licence libre "creative commons".

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas retenir un projet qui ne correspondrait pas au thème imposé, ou dans le cas où une photo porte atteinte à la dignité et au respect d'autrui.

Les photographes dont les images répondront à ces critères s'engagent à autoriser la reproduction et l'utilisation de leur photographie par La Domitienne dans un but non commercial (exposition photo, publication de documents de communication, site internet, ...).

## **Article 5 – Exposition et remise des récompenses**

Ce concours donne lieu à l'attribution de 4 prix dont 1 prix du public et 3 prix du jury. Les prix prendront la forme d'un stage photo ou d'une paire de jumelles ou encore de beaux livres.

Le jury sera composé d'élus et d'agent de La Domitienne et évaluera les photographies sur leurs valeurs artistiques et techniques.

Les 30 meilleurs clichés seront imprimés au format A3 afin d'être exposés le jour de la remise des prix à l'Hôtel de Communauté de La Domitienne. Ces derniers seront également soumis au vote du public via les réseaux sociaux ainsi que le jour de la remise des récompenses afin de décerner le « prix du public ». Les photographies seront ensuite exposées dans le Réseau de médiathèques de La Domitienne. A l'issue des expositions les tirages de leurs photographies en grand format et en qualité professionnelle seront remis aux photographes.

### **Contact :**

Pour toutes questions vous pouvez contacter Nina SCHOEN, chargée de mission Natura 2000 à La Domitienne par mail ([n.schoen@ladomitienne.com](mailto:n.schoen@ladomitienne.com)) ou par téléphone 06 42 89 33 25.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les zones humides le portail national est à votre disposition : <http://www.zones-humides.org/>

## Zones humides de La Domitienne (Non exhaustif)

Sources : EPTB Orb-Libron et La Domitienne / Fond : IGN

